

ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-Verbal Conseil d'école du lundi 15 avril 2024 17h/19h

Présents :

QUELO Emilie MSB, TEIXIDO Matthieu GSA, GUERIN Valérie GSB, ODY Claire GSC, MACIRE SALESSE Marie-Christine CPA, SOGNONVI Chris CE1C, PORIAU Christelle CE1D, COURTET Malado CE2A, DOMPNIER Emmanuelle (EMFE) CE2A, DUBOIS Catherine CE2B, KELLOU Kafia CE2C, CISSE Thierno CM1C, JOUANOULOU Fabienne CM1D, MAH Zahra Remplaçante, AGNAOU Abdellah, HADDAD Nina, SEYID HABIB Mohamed LV ANGLAIS

Absents :

Excusés :

ASEM :

AESH :

Direction :

Présents : COUDREAU Fabrice

Absents :

Excusés : HOUDOIN Jacques IEN ZAO

Parents :

Titulaires

Présents : MANILI Francesca, ELY Mama, MKHAITRATT Teslem, TANDIA Aichetou

Absents :

Excusés :

Invité :

Présent : NAJEM Saleck, Adjoint au Maire

ORDRE DU JOUR

1

Point sur les aménagements extérieurs Monsieur NAJEM, Adjoint au Maire

2

Présentation du calendrier scolaire 2024 / 2025

3

Santé scolaire

- la santé scolaire : bilan de la visite médicale obligatoire GS et facultative PS et MS

- point sur le projet Orthophonie

- point sur les projets en cours (entretiens individuels élèves de CM2)

4

L'élève-enfant

- Les devoirs, l'accompagnement à la scolarité, les activités périscolaires

5

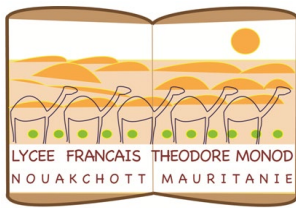
Les partenariats sportifs et culturels, bilan des fiches-actions

6

Les liaisons pédagogiques, intra-cycles et inter-cycles

7

Le climat scolaire : la préoccupation partagée



DÉROULEMENT

1

Monsieur NAJEM, Adjoint au Maire, rappelle :

- Construction de 3 bancs à la sortie du lycée. D'autres sont à venir. Il peut mettre à disposition des palettes pour mise en valeur par APELF (peinture)
- Recherche de moyen financier pour rénovation barrière extérieure
- Nuisance des moteurs de voiture allumés le matin (pollution), un panneau pourrait être posé, une information aux parents faite.
- Arbres plantés, manque d'arrosage. Les agents de sécurité de l'établissement essaient de les entretenir
- Déchets sauvages à l'extérieur de l'établissement : réactiver la sensibilisation auprès des usagers, l'APELF s'évertue aussi à organiser des nettoyages
- La mairie peut recevoir des élèves pour renforcer l'information de son rôle et de ses fonctions institutionnels

Madame TANDIA informe qu'elle peut aider à l'organisation de sorties scolaires dans les centrales solaires et éoliennes.

2

La communauté scolaire attend plus de clarté et d'anticipation concernant les jours fériés.

Cette année, l'établissement a été fermé 4 jours durant la fête de l'Aïd El Fitr. Le jour présumé de cette fête ne doit pas être inscrit de manière fixe sur le calendrier. Il doit être déplaçable en fonction de sa date qui est arrêtée au dernier moment. Une information renforcée et claire doit alors être dispensée.

Les dates d'vacances scolaires sont harmonisées sur l'ensemble de la Zone Afrique Occidentale.

3

Cette année encore **le bilan médical GS** a été réalisé par une pédiatre, 70/84 rendez-vous ont été honorés

Les MS repérés par leurs enseignantes ont été invités.

36 carnets de vaccination étaient à jour.

Le bilan donne des informations précieuses pour les enseignants. La pédiatre peut faire des recommandations aux parents, c'est une bonne occasion d'échanges avec les parents.

Il faudrait à l'avenir étendre le domaine d'investigation (ophtalmologie par exemple).

Un questionnaire de satisfaction était soumis aux parents.

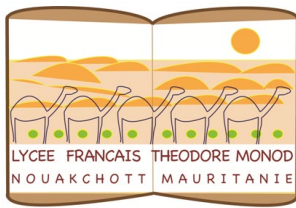
Pour l'avenir, une fiche de liaison entre les enseignants et la pédiatre sera proposée (repérage, questionnements, ...)

Le **projet orthophonie** est reconduit. Il est soutenu par le poste diplomatique et a été élaboré avec l'aide du directeur et de l'EMFE.

2 praticiennes vont venir entre le 20/05 et 02/06. A cette occasion, les dépistages prévus vont être réalisés, des préconisations de suivis dématérialisés proposés aux parents individuellement.

En 2023, 59 demandes de dépistage, 11 demandes de rééducation, 4 élèves suivis ont bénéficié de l'élaboration d'un PAP.

Les orthophonistes peuvent apporter des éléments de compréhension et notamment lors des équipes éducatives (en distanciel)



Le projet va être soutenu par 2 temps de rencontre avec les orthophonistes, l'un avec les parents d'élèves et l'autre avec les enseignants.

Journée de sensibilisation : Une journée de sensibilisation à l'attention des parents sera proposée le jeudi 6 juin 2024 dans l'après-midi, celle-ci aura pour thème "Les troubles neurodéveloppementaux chez l'enfant".

Les orthophonistes développeront les points suivants :

- Stades du développement de l'enfant dans les différents domaines
- Définition des différents troubles et domaines de compétence des orthophonistes
- Signes alarmants à prendre en compte par les parents
- Conseils et guidance parentale

Journée de formation à l'attention des enseignants de l'école primaire : Jeudi 30 mai 2024 dans l'après-midi, celle-ci aura pour thème "Troubles neurodéveloppementaux et rôle de l'orthophoniste".

Les orthophonistes développeront les points suivants :

- Stades du développement des enfants dans les différents domaines
- Définition des différents troubles et domaines de compétences des orthophonistes
- Signes alarmants à prendre en compte par les enseignants + outils aidant à ce dépistage
- Adaptations scolaires à mettre en place
- Etude de cas envoyés par les enseignants

4

Le contexte

Le questionnaire des représentants des parents d'élèves du LFTM pour le 1er conseil d'école du Mercredi 13/12/2023 (questionnaire aux parents - 118 retours des parents d'élèves).

➤ **Cas d'enfants en difficultés et, positionnement de l'enseignant**

41,7% des enfants qui ont eu des difficultés ont été aidés par l'enseignant

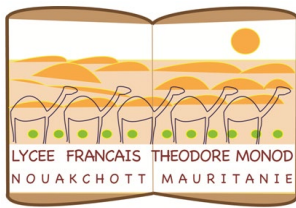
20% pour qui ce n'est pas le cas

38,3% sans objet

➤ **Devoirs donnés à faire à la maison : nature, quantité, durée**

- à l'oral : 26,4%
- à l'écrit : 11%
- les deux : 67%
- 66,3% des parents sont satisfaits de la quantité de devoirs donnés à faire à la maison
- 36,3% des enfants passent moins de 15 minutes à faire leurs devoirs à la maison
- 50,5% y passent entre 15 et 20 minutes
- 16,5% plus de 20 minutes

Points positifs	Points à améliorer	Recommandations
- quantité de devoirs adaptée au rythme de l'enfant	- volume de devoirs insuffisant + révisions pour évaluations	- plus de lecture - respecter la législation relative aux devoirs à



<p>- pas de devoirs</p>	<p>- demande d'une enseignante de CP aux parents de se substituer à ses fonctions : continuer le fichier de math à la maison, expliquer à l'enfant ce qu'il n'a pas compris - charge de travail donnée à faire irrégulière d'un jour à l'autre</p>	<p>la maison</p>
-------------------------	--	------------------

QUESTIONS : Serait-il possible que l'établissement se positionne sur la question des devoirs à faire à la maison et fasse en sorte que tous les enseignants respectent la législation relative à ce sujet ?

Est-ce la responsabilité et le rôle des parents de se substituer aux missions de l'enseignant par exemple, pour continuer à travailler sur un fichier ou expliquer aux enfants ce qu'ils n'ont pas compris en classe ?

Le cadre, La législation

Les devoirs écrits à la maison interdits en primaire en 1956

Une circulaire datant du 29 décembre 1956 écrit « **aucun devoir écrit, soit obligatoire, soit facultatif, ne sera demandé aux élèves hors de la classe.** » Ainsi, comme le rappelle cette circulaire : « **le travail écrit, fait hors de la classe, hors de la présence du maître et dans des conditions matérielles et psychologiques souvent mauvaises, ne présente qu'un intérêt éducatif limité.** »

Puis, la circulaire du 6 septembre 1994 vient **abroger ce texte**. Elle met en place **les études dirigées** qui permettent de « **s'assurer de l'assimilation des notions et des connaissances qui ont fait l'objet d'un apprentissage dans la journée ou dans la semaine.** » Elles doivent durer 30 minutes par jour et doivent être « **mise en place pendant le temps scolaire** ». Par ailleurs, les études dirigées doivent constituer un temps privilégié d'apprentissage du travail en autonomie. Ainsi, les « **maîtres doivent aider les élèves à intégrer diverses méthodes et à les utiliser à bon escient.** »

Enfin, la circulaire rappelle qu'en raison de ces études dirigées, les élèves ne doivent pas avoir de devoirs écrits à faire à la maison. **Le travail en dehors de la classe doit se limiter « à des leçons à apprendre et à un travail oral ».**

Les devoirs à la maison sont-ils autorisés aujourd'hui ?

Un rapport de 2008 préconise de **clarifier la situation**. En effet, comme l'écrivent les rapporteurs, **la circulaire de 1994 a continué à interdire les devoirs à la maison « au motif qu'il existait, sur le temps scolaire, un temps réservé aux études dirigées et aux devoirs (...) Or ce temps a complètement disparu en 2008. Il apparaît urgent de préciser la nature exacte de ce qui est interdit et de ce qui ne l'est pas hors du temps de classe ».**



D'ailleurs, selon le rapport, les devoirs à la maison restent une pratique assez généralisée et acceptée par les parents, les élèves et les professeurs. Notons que cela concerne essentiellement les maths et le français.

Quelques années plus tard, la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République précise dans l'une de ces annexes que **les devoirs écrits à la maison sont formellement interdits pour les élèves d'école primaire**. Cela signifie qu'un élève qui n'a pas fait son exercice ne peut pas avoir un 0 ni avoir une punition. En revanche, rien n'interdit un professeur de donner des leçons à apprendre chez soi ou de faire à la maison un travail oral, comme une recherche ou une lecture.

Et cette loi est le dernier texte qui parle du travail à faire en dehors du temps scolaire. Pour cette année scolaire 2023 - 2024, il faut donc s'y fier. En revanche, au collège et au lycée, les **devoirs à la maison** sont bel et bien autorisés.

Pour aller plus loin

<https://journals.openedition.org/ree/8354>

https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=v7P_EAAAQBAJ&oi=fnd&pg=PP1&dq=comment+apprendre+%C3%A0+m%C3%A9moriser+une+le%C3%A7on&ots=7aEYFzZoNq&sig=t_nOOh7PHQE6PYh7kIAKfxda_Rs#v=onepage&q=comment%20apprendre%20%C3%A0%20m%C3%A9moriser%20une%20le%C3%A7on&f=false

5

Récapitulatif fiches actions Primaire 2023/2024

Classes concernées	Titre de l'action	Coût	remarques
CE1	Autoportraits	46 800	partenariat culturel
CE2A	Les petits chercheurs	32 000	partenariat professeurs second degré
CE2A	Création d'un JT	71 000	partenariats culturels
CE2B	Chant choral	15 000	Partenariat culturel
CE2D	Conte Karim et Zelina	208 000	partenariat culturel
CM1	Ecriture d'un conte	24 000	partenariat culturel
CM1	Fabriquer du papier recyclé	32 800	partenariat culturel
CM1	Danse Africaine		partenariat culturel
CM2	Visite du musée	10 000	Partenariat culturel
CM2	Poterie	9 000	partenariat culturel



CM2	Voyage culturel au Maroc		Voyage scolaire annulé
CM2B	Chant choral	15 000	partenariat culturel
CM2C CE2B	Panneaux indicateurs en capsules	10 000	
CP	A la découverte de la pêche	25 000	partenariat culturel
CP CM2 CE2 CE1 CM1 6	Danse jeux olympiques	10 000	partenariat culturel
CPC	Développer le numérique	24 000	achat de tablettes numériques
CPC	Le travail de la terre	6 000	partenariat culturel
CPC	Ferme aux oiseaux	5 000	partenariat culturel
CP-CM2	Réaménagement laboratoire		à prévoir
Cycle 2	Musique	52 500	partenariat culturel
GSA GSB GSC	Sortie au jardin des oiseaux	11 000	partenariat culturel
GSC	Vivre la musique à l'école		partenariat professeur second degré
MSA MSB	Jardin	26 000	
MSA MSB GSA GSB GSC	Un élève, un artiste	42 140	Partenariat culturel
MSA MSB GSA GSB GSC	Fresque murale	31 460	
Toutes	Aménager la cour du primaire	336 000	Financement en partie
GSA + 5 ^{ème}	Contes inter cycles	20 000	partenariat professeur second degré
			1 062 700 MRU

27 fiches actions concernant toutes les classes du primaire avec de nombreux et divers partenariats culturels et sportifs.

On notera les projets faisant appel à une liaison inter-degré.

Chaque fiche action doit s'inscrire dans un des axes du projet d'école.

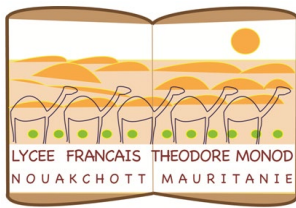
5

Les mercredis du CDI en cours

L'immersion

4 semaines y sont consacrées. 1 semaine par classe de CM2.

Les élèves sont accueillis au collège et assistent à des cours.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Action de liaison perturbée par les absences imprévues de professeurs du 2nd degré.

La CPE, un surveillant et 2 élèves délégués se sont rendus dans les classes de CM2 pour présenter son organisation. Cela a été l'occasion, à partir des représentations des élèves, d'un échange fructueux sur les modes de fonctionnement du collège.

La formation « les gestes qui sauvent »

Perturbée aussi par l'absence du professeur d'EPS qui en a la charge.

Dès son retour, elle sera à nouveau envisagée.

Un **conseil école/collège** est programmé le 23 avril pour faire le point et envisager d'autres actions et modes d'organisation pour l'année 24/25.

La liaison GS/CP

Les élèves de GS vont être accueillis en classe de CP.

Ils vont assister à des temps d'apprentissages.

Ce point sera renforcé et anticipé.

Questions diverses

Les parents regrettent **l'annulation de l'organisation du cross**

La campagne d'inscription

Les parents s'interrogent sur une période d'inscription trop longue et ce à fortiori lorsque l'on sait qu'il y peu de places disponibles, sur le paiement des droits d'ouverture de dossier, sur la transparence des critères de sélection et des résultats (listes d'attente, classement).

Ces questions seront abordées au Conseil d'établissement.

Les effectifs ont été fixés par monsieur le proviseur à 25 élèves maximum par classe lors du 1^{er} conseil d'école.

*Compte-rendu réalisé par Fabrice COUDREAU
Sous réserve de validation par les participants*